



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 21

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

U. ASAGWARA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 205 — *Loi sur la réduction du temps supplémentaire obligatoire des infirmiers (modification de diverses lois)/The Restricting Mandatory Overtime for Nurses Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

U. ASAGWARA intervient.

M. HELWER, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. BRAR, WOWCHUK, MICHALESKI et ISLEIFSON lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

MM. HELWER, ALTOMARE, WOWCHUK et GERRARD interviennent. M. MICHALESKI exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} LATHLIN présente la proposition suivante :

Proposition n° 3 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à enfin tenir ses promesses et à offrir un meilleur soutien aux victimes d'agression sexuelle grâce au programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle

Attendu :

qu'en 2018, le Manitoba comptait plus de 113 cas d'agression sexuelle pour 100 000 habitants, soit bien plus que la moyenne nationale;

que puisque la majorité des cas d'agression sexuelle ne sont pas déclarés à la police, le nombre réel de cas est probablement bien plus élevé;

qu'à la suite d'une agression sexuelle, un accès rapide à des soins de qualité est crucial afin que les victimes puissent bénéficier du soutien dont elles ont besoin et que des preuves puissent être recueillies pour que justice soit faite;

que le programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle, géré par le Centre des sciences de la santé de Winnipeg, offre un soutien essentiel aux victimes de ce type d'agression et aide à recueillir des preuves en vue de poursuites potentielles;

que le programme n'est doté que d'une seule infirmière à temps plein et qu'à peine plus d'une douzaine d'autres infirmières sont de garde en dehors de leurs heures de service pour examiner les victimes;

que la demande pour le programme a augmenté et qu'entre avril 2022 et janvier 2023, 764 victimes ont été traitées, soit une hausse de près de 50 % depuis 2017-2018;

qu'en avril 2022, le gouvernement provincial a promis d'investir 640 000 dollars par an pour soutenir le programme et d'embaucher cinq infirmières supplémentaires ainsi qu'un coordonnateur provincial;

que le gouvernement provincial a manqué à toutes ces promesses, contribuant ainsi à la pénurie actuelle de personnel, et qu'il ne soutient ni les victimes d'agression sexuelle ni les infirmières du programme;

que le gouvernement provincial n'apporte pas non plus le soutien nécessaire aux victimes d'agression sexuelle des collectivités rurales et du Nord, certaines de ces victimes étant des enfants;

qu'en raison de cette pénurie, au moins 14 victimes d'agression sexuelle ont été renvoyées chez elles avec pour instruction de ne pas se doucher et de ne pas s'essuyer jusqu'à ce qu'elles reviennent au centre une fois le personnel disponible;

qu'il est urgent d'agir afin de régler la pénurie de personnel au sein du programme et de veiller à ce que les victimes d'agression sexuelle soient soutenues et bénéficient d'un accès rapide à des soins;

que la pénurie de personnel au sein du programme n'est qu'un exemple des conséquences néfastes qu'ont eues sur les Manitobains les coupes budgétaires du gouvernement provincial visant le système de santé et les travailleurs de la santé de première ligne,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à enfin tenir les promesses faites aux infirmières et aux infirmiers et à offrir un meilleur soutien aux victimes d'agression sexuelle en soutenant davantage le programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle et en veillant à ce qu'il dispose du personnel nécessaire.

Il s'élève un débat.

M^{me} LATHLIN intervient.

M. MARTIN, N. FONTAINE, MM. GERRARD et ISLEIFSON ainsi que M^{me} COX posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* SQUIRES, N. FONTAINE, M^{me} la *ministre* MORLEY-LECOMTE et M. GERRARD interviennent. M^{me} la *ministre* CLARKE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N^o 221) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales (rapport sur les décès par surdose)/The Fatality Inquiries Amendment Act (Overdose Death Reporting);*

(M^{me} SMITH [Point Douglas])

(N^o 222) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs).*

(M. ALTOMARE)

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le rapport annuel de la Cour provinciale pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

(Document parlementaire n^o 9)

La présidente dépose le rapport annuel de l'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

(Document parlementaire n^o 10)

M^{me} GORDON, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet du Mois de l'histoire des Noirs.

M. MOSES et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

M^{me} SQUIRES, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet du Mois du travail social.

N. FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. HELWER, U. ASAGWARA, M. le ministre TEITSMA ainsi que MM. SALA et LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. REDHEAD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. ALTOMARE — [*Version anglaise d'une pétition présentée dans les deux langues*] To request the Minister of Labour, Consumer Protection and Government Services to consider granting the auditorium to the JRL by March 1st, 2023; to request the Minister of Education to recognize the value that JRL provides to the student population of EHS as well as the communities of Village de St Pierre Jolys and the RM De Salaberry; to request the Minister of Education and the Minister of Francophone Affairs to recognize that an MOU between the RRVSD and JRL is morally, financially and culturally beneficial; to request the Minister of Sport, Culture and Heritage to recognize the heritage potential of this important building and its status in the community; and to request the Minister of Sport Culture and Heritage to prevent any renovations to the auditorium that would destroy and devalue the architectural integrity of the building.

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et le ministre des Aînés et des Soins de longue durée à augmenter immédiatement les investissements dans les services de soins à domicile de sorte que les travailleurs en soins à domicile soient rémunérés équitablement et que les clients reçoivent le niveau de service dont ils ont besoin.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à communiquer immédiatement avec tous les propriétaires de maisons et de biens-fonds du Manitoba ayant des conduites d'eau en plomb reliées à une conduite d'eau principale de la Ville et à leur fournir un soutien financier complet en vue du remplacement de ces conduites d'eau afin de garantir un accès à de l'eau propre à ces propriétaires et d'éliminer l'exposition au plomb et les risques pour la santé découlant d'une telle exposition.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. MOSES — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à consulter des spécialistes et experts en acoustique afin de déterminer le moyen le plus efficace de réduire les nuisances sonores liées à la circulation, à s'engager à prendre des mesures significatives en réponse aux préoccupations des résidents et à faire face à ce problème en construisant un mur antibruit le long des zones résidentielles adjacentes à la route périphérique Sud, du chemin St. Anne's au chemin St. Mary's, ainsi que pour les résidents du quartier River Park South.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière) propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière) intervient.

MM. SALA et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. SALA, M^{me} MARCELINO ainsi que MM. LAMONT et BRAR interviennent. M. SANDHU exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger